



## **CONDITIONS DE VENTES GROUPES ET SEMINAIRES**

### **Conditions de réservation :**

Toute réservation est confirmée après retour du contrat établi par l'Hôtel, signé avec l'apposition « Bon pour Accord » et 50 % du montant du devis seront demandés à titre d'acompte.

### **Hébergement :**

Le client doit adresser par écrit la liste nominative des participants au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée. Les chambres sont mises à disposition à partir de 15 heures le jour d'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 12h00, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

### **Restauration :**

En formule demi-pension ou pension complète résidentielle, les menus sont déterminés pour l'ensemble du groupe par le chef de cuisine en fonction du marché. Toute modification souhaitée par le client peut entraîner un surcoût.

Le client doit préciser le nombre exact de personnes au minimum 10 jours avant l'arrivée.

Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire.

Toute prestation non consommée et faisant partie d'un forfait ne peut donner lieu à une réduction.

Les horaires des repas : Le petit-déjeuner entre 7h30 et 10h00

Le déjeuner entre 12h00 et 13h30

Le dîner entre 19h00 et 20h00

Tout retard de plus de 30 minutes ainsi qu'un service à table au-delà de 23 heures entraîne un supplément dû par le client.

Le client prendra soin, lors de la réservation, d'indiquer les régimes ou autre contrainte alimentaires.

### **Les activités :**

Les défections éventuelles peuvent être prises en compte par le prestataire jusqu'à 72 heures avant la manifestation.

### **Modification et / ou annulation :**

Si aucun acompte n'est versé l'hôtel se réserve le droit d'annuler la réservation.

Si la demande d'annulation est reçue par l'hôtel	% du nombre de chambres pouvant être annulées	Frais d'annulation (% du devis initial)
Avant J-45	100 %	Frais de dossier 100 €
Entre J-44 et J-28	50 %	Sans pénalité
	Au-delà, les frais d'annulation sont de 50 % du montant des chambres annulées par rapport au devis initial (petit déjeuner inclus)	
Entre J-27 et J-7	Un maximum de deux chambres peut être annulé	Sans pénalité
	Au-delà, les frais d'annulation sont de 100 % du montant du devis initial (petit déjeuner inclus)	
Entre J-6 et J	Aucune chambre ne peut être annulée	Toute chambre est due

### **Défaut de Règlement :**

#### Facture globale du groupe :

Nos factures sont payables à réception. A défaut de paiement à l'échéance contractuelle, des pénalités de retard sont dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15 % l'an, appliquées au montant TTC de la facture.

Par ailleurs, une pénalité forfaitaire égale à 15 % des sommes dues sera exigible en cas de recouvrement contentieux.

Il est ici rappelé que tout règlement intervenant au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture est légalement considéré comme pratique abusive et pénalement réprimée.

#### Facture individuelle :

Les factures individuelles seront réglées au départ. Toute facture non réglée sera jointe à la facture globale, et sera réglée par le responsable du groupe qui devra se charger du recouvrement.

### **Moyens de paiements acceptés :**

Espèces, ANCV, Tickets Restaurant, Chèque, Virement bancaire.

Carte bancaires : Visa, Mastercard,

American express (à l'Hôtel les Buttes).

### **Litiges :**

Pour servir le client la SAS Leduc met à disposition un interlocuteur. Il sera à même de régler tout litige durant le séjour.

En cas de litiges survenant tant dans l'interprétation que dans l'exécution du présent contrat, compétence exclusive est donné au tribunal d'Epinal.

### **Recommandation :**

Le client s'engage à n'inviter aucune personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à l'établissement, ce dernier se réservant le droit d'intervenir si nécessaire.

Le prestataire demande au client de respecter le site et ses différentes clientèles résidentes ainsi que le personnel. En cas de comportement excessif, dégradation ou plainte d'autres clients pour toute nuisance importante créée par un groupe ou séminaire, la direction de l'Hôtel se réserve le droit de limiter la consommation d'alcool et de répercuter les frais occasionnés en dédommagement sur la facture du groupe ou du séminaire.

L'hôtel décline toute responsabilité pour les dommages (vols, dégradation...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) appartenant au client quelque soit l'endroit où ils sont entreposés. Le client prendra garde à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements de l'établissement notamment l'interdiction de fumer dans l'établissement.